Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 58 (1920)

Heft: 50

Artikel: Armoiries communales : [suite]

Autor: Mérine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-216014

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRĖ-DU-MARCHĖ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 - Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent. Suisse et Étranger, 25 cent. - Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui s'abonneront au CONTEUR VAUDOIS pour 1921, recevront ce journal

gratuitement

dès ce jour jusqu'au 31 décembre 1920, Pré-du-Marché, 9, LAUSANNE.

Sommaire du Numéro du 11 décembre 1920. — Armoiries communales (Mérine). — Lo Vilhuo Dèvesa: La granta Julie et lou ministre (Mérine). — Li fa bin plye bi vivre (Dian dou Cuchillon). — Le bon geste (J. M.) — Le premier Congrès de la paix (L. Mogeon). — Le village au pied des collines (Jean des Sapins). — Conte arabe. — FEUILLETON: Fille des champs (D' Chalelaln). — Les spectacles. — Association des Vaudoises.

ARMOIRIES COMMUNALES



Chexbres. - Un aimable correspondant nous communique que les armes actuelles de Chexbres consistent en un écu bleu, traversé en long et en large par une croix d'or chargée de cinq roses rouges à cinq feuilles, une rose occupe le

centre et les quatre autres occupent chacune un bras de la croix. Ces armes sont celles des anciens mayors (officiers de l'évêque dont la charge devint héréditaire dans les familles et dont les titulaires prenaient le titre comme nom). Ces armes figurent sur l'ancien livre des donateurs d'Hauterive, manuscrit du XIIIe siècle. Jusqu'en 1919, Chexbres portait les armes décrites par le Conteur et qui avaient été proposées par l'héraldiste Aubort d'après l'enseigne d'une aucienne auberge du village. Le surnom des habitants est : les chats. Ce quadrupède aurait figuré sur d'anciens drapeaux. Le papier communal et une médaille distribuée aux soldats mobilisés portent les belles armes des mayors de Chexbres qui sont devenues officielles et remplacent celles que nous avons données précédemment. S'il est rarement indiqué pour une localité de changer d'armoiries, on peut dire que dans le cas particulier la substitution est heureuse aux points de vue historique, esthétique et héraldique.



Daillens. - Nous ne connaissions pas d'armoiries à Daillens. M. Decollogny nous dit au sujet des armoiries de cette commune: « Lors de la pose des vitraux à l'église, il y a environ 25 ans, on a retrouvé sur un vieux livre, propriété de

Mme Trolliet, les armes de ce village que porte la médaille délivrée aux soldats mobilisés en 1919. Cet écu est d'azur (bleu) à trois fusées (losanges allongés) d'argent posées en faxe (horizontalement).»

* * *



Epesses. - M. Ad. Decollogny, employé à la Banque cantonale, qui s'intéresse à nos armes communales, nous adresse la note suivante, accompagnée d'un papier à lettre armorié officiel:

« Voici les renseignements que j'ai recueillis de mon côté concernant l'écu d'Epesses. Le champ de celui-ci est tranché conformément au modèle officiel ci-joint, la médaille qui a été délivrée aux soldats mobilisés porte le même écu. D'après le secrétaire municipal ces couleurs (rouge et blanc) rappellent celles de l'évêché de Lausanne, comme celles de la plupart des communes de Lavaux. Les trois sapins font allusion aux trois tronçons du village suivant la tradition locale.»

Il ressort des renseignements ci-dessus que le fond de l'écusson d'Epesses est divisé obliquement de haut en bas et de gauche à droite, blanc en haut, rouge en bas, avec trois sapins verts sur ce fond.

* * *

Mérine

Nous avons reçu la lettre suivante:

« Lausanne, le 3 décembre 1920. » Messieurs du Conteur,

» Une bonne Palinzarde et lectrice de ce cher Conteur Vaudois est toute décue de n'avoir pas trouvé. à son tour, dans les armoiries, celles de son beau patelin d'Epalinges; n'y en aurait-il pas? puisque la lettre F a commencé.

* Rose d'Englinges. »

Réponse :

A Madame Rose d'Epalinges. Ma chère Rose.

Si je ne donne pas de notice sur les armoiries d'Epalinges, c'est que j'ignore absolument s'il en existe d'officielles. Si votre municipalité en crée, je serai heureux de les reproduire.

Votre vieux Conteur Vaudois.



LA GRANTA JULIE ET LOU MENISTRE



A granta Julie étâi su lou ban dévan la méson et teniâi onna dzeneme su so unidadiou, po que fasâi dai couillare dao diabliou, po

cein que lâi treipâvè la quuva dein onna seille d'iguié. Kâa! Kâa! que fasâi la poura bîte ein sé débattein po s'einchâovâ, mâ la Julie la teniâi bein et lâi desâi: « Kritze que t'i, te vao grôlâ, na pas féré dâi zao! Et pu quand té metton caovâ te lé lessé purri, ma l'est mé que coumandou à la méson!»

Kâa! Kâa! que fasâi la dzenellie que brâmavé adi. Me faut bin vo dere que per tzi no, kan on vao grâvâ à clliau bîté dé grôlâ, on lao piante lao tiu dein l'iguié et pu on lè met trei dzo dézo onna lotta avoué on melion déssus po que ne poessan pa fotre lou camp et on lè lessè sein bare ni medzi po lao passâ lâo coérla.

Tot don coup vouaité que lou menistre que passe et que de à la Julie :

- Eh! bondzo, madama, qué fédè-vo à cllia dzenellie?
- Vo vèdè, monchu lou menistre, l'è onna dzenellie que vu lâi gravâ de covâ.

- Per ezeimpliou! n'é djamé cein vu; la treimpâ dein l'iguié! L'est bon po lâi bailli dâi douleu.

Adan la fenna trè son osi dè la seille, te segottè son forda io lâi avâi onna grocha caille rossetta, et de ein sé lévein :

- Monchu lou pasteu, vo m'estiusérâi, on farâi on

bio lévrou avoué tot cein que vo sédé, mâ on n'ein farâi on bin pllie gros avoué tot cein qué vo ne sédé

Et lou menistre apri lâi avâi de bondzo, s'è reinallâ tot motschet vè sa tiura.

LI FA BIN PLYE BI VIVRE

(Patois gruyérien.)

Dou païjan discutâvan l'ôtro dzoua po atztâ on bin; ma iran inbithâ, pache que lè chon in granta partia tzerdiè d'impou. N'an djémè tot acrotchy; y arrouvé oun autro païjan que lou dit : « Che l'é on concheil à vo baï, y l'è que vo fô pâ allâ io n'an rin a payi, pache que l'y a rin a gâgni.»

A Velâ lè Corbêt, li a rin dè j'impou, ma y fan to mimo: Incotzon le bou; ne volon pâ le dierthon d'on bordzè, che le dierthon lè ou n'avinièro. Kan y régarnechon lou tzemin dè pacot, le fan dutrè dè là, et lè j'aviniéro n'an rin à fére tié dè le brathâ.

Vo mé comprindè, y vô mi allâ io ly a ôtié à paï, tie io n'y a rin, li fâ bin plye bî vivre.

Dian dou Cuchillon.

Vers le nouvel an. — Tomy, très gai :

— Oh! grand, père, je voudrais bien qu'il y ait quatre premiers jours de l'an par an!

Le grand-père, assez sérieux :

— J'amerais mieux qu'il n'y en ait qu'un et qu'il ne vienne que tous les quatre ans.

Le petit Paul n'est pas content.

Il a vu, avec chagrin, son frère plus favorisé que lui sous le rapport des étrennes.

Comme on cherche à le consoler :

— Oh! s'écrie-t-il, ce n'est pas qu'il ait plus de cadeaux que moi qui m'afflige.... C'est de ne pas en avoir autant que lui!.

LE BON GESTE



N vient de recevoir le bordereau d'impôt. Brrr! Quelle douche! Ça fait froid dans le dos. On consulte son portefeuille; on tâte son porte-monnaie. Il n'y a pas gras. Comment s'acquitter? Il va falloir serrer la ceinture. Tout pour le fise; il est impitoyable.

Ben oui, c'est un mauvais moment à passer. Faut y résigner; il n'y a rien d'autre à faire. C'est la vie. Encore une conséquence de cette maudite guerre. Quand donc en finirons-nous avec elle?

Mais quoi, parce que la vie est chère et très lourds les impôts, allons-nous prendre un air de pénitents et proscrire de notre solde d'existence tout ce qui est susceptible de le rendre plus supportable, de lui donner un peu plus d'attrait? Non pas. On ira sagement, prudemment, on ne sautera pas de l'autre côté de la selle, mais on gardera son sourire, on ouvrira toutes grandes les oreilles aux accords des orchestres et des chants, et tout grands les yeux aux sémillantes aurores et aux couchants somptueux, comme aussi à toutes les manifestations de l'art dans quelque domaine que ce soit. On gardera son cœur accessible à tous les généreux sentiments et, dans la mesure où nous le pourrons, notre main en sera la discrète interprète.

Car, après tout, à quoi donc cela servirait-il de s'enfermer dans une attitude plus ou moins sincère de contrition? Cela nous rendra maussades, tout simplement, et nous en verrons le décourageant reflet sur le visage de tous ceux qui nous entourent. Nous y perdrons le peu de joie que nous pouvons